

Monsieur Albert GOFFART
Directeur A.A.T.L. – D.U.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 04/pfu/185464 (F. Remy)
DMS 2043-0017/06/2007/2007-335PR
N/réf. : AVL/ah/BXL-1.1/s424
Annexe : 1 dossier A4 10 p.

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue des Minimes, 62. Eglise Saint-Jean et Etienne aux Minimes.
Demande de permis unique pour la restauration de l'horloge. **Avis conforme.**
Dossier traité par Mme F. Remy à la D.U. et par Mme Ch. Brunko à la D.M.S.

En réponse à votre courrier du 22 novembre 2007 sous référence, réceptionné le 23 novembre dernier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 5 décembre 2007 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis **favorable sous réserve.**

La demande vise la restauration, voir la reconstitution des deux cadrans d'horloge placés sur les faces nord et sud du clocher, et datant de la deuxième moitié du XIXe siècle. Elle comprend également le remplacement des deux ensembles de roues d'engrenage ainsi que la réalisation d'une meilleure accessibilité des parties concernées à l'intérieur de la tour. Le projet est décrit dans le devis introduit par les établissements Clock-o-matic.

La C.R.M.S. ne s'oppose pas au remplacement des cadrans ***à condition de conserver in situ les deux cadrans existants. La réplique doit être réalisée à l'identique en acier normal et non en acier inoxydable.*** Les chiffres et aiguilles seront dorés à la feuille d'or (23,75 carats). La réalisation d'une plate forme en bois et d'échelles permettant d'accéder à l'arrière des cadrans, est également acceptée.

Selon la notice explicative jointe au dossier, les roues d'engrenage, dites minuteriers, seraient usées et présenteraient un jeu considérable. Ce diagnostic n'est toutefois illustré par aucun document (lisible). ***Dans l'état actuel du dossier, la Commission demande de privilégier la restauration des roues d'engrenage à leur remplacement car elles font partie intégrante du patrimoine campanaire de la Région.*** Pour protéger les mécanismes contre la poussière, ils pourraient toutefois être recouverts d'un dispositif étanche tel que décrit dans le dossier.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. STEGEN
Vice-Président

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme Charlotte Brunko)